

<b>Zeitschrift:</b>	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Zivilschutzverband
<b>Band:</b>	50 (2003)
<b>Heft:</b>	7
<b>Artikel:</b>	Sous le signe de la protection civile XXI
<b>Autor:</b>	Mathey, René
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-369804">https://doi.org/10.5169/seals-369804</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Edito romand

### Une carte à jouer...

Incontestablement, le récent séminaire de l'USPC de Schwarzenburg a montré la direction de l'avenir de l'Union suisse pour la protection civile. En effet, depuis quelques années, avec les réformes successives et la «fonte» des effectifs, on a assisté à une hémorragie de membres. Certains parce qu'ils ne faisaient plus partie des rôles de la PCi et d'autres (les intéressés lambdas) parce qu'ils ne trouvaient tout simplement plus leurs marques.

En revanche, on a vu une augmentation non négligeable de la «qualité» des membres. Depuis la mise en route de la nouvelle politique de sécurité, du retrait annoncé de la Confédération au profit des cantons, les discussions sont devenues plus spécialisées. On pourrait le regretter, notamment par rapport aux objectifs statutaires. Et pourtant, cette évolution est inéluctable. D'ailleurs, l'orientation prise par le séminaire le montre bien. Pour les offices ou services cantonaux, l'USPC devient un lieu d'échange privilégié et, surtout, neutre. Cette interface est un outil intéressant, très éloigné d'une forme hiérarchique d'information, c'est un instrument de communication pure qu'il convient de développer encore. L'USPC devient, en quelque sorte «l'Union suisse pour la protection de la population». Un *forum* incontournable pour tous les acteurs (partenaires et services cantonaux) de la nouvelle Loi fédérale. Et pour les sections, elle offre un nouveau champ d'action, en prise directe avec le terrain.

Pour le magazine *action*, dont le «virage» a été pris il y a quelque trois ans, son intititre de «Forum pour la protection de la population» va prendre tout son sens. Bien sûr, la mutation n'est pas encore achevée, mais des entretiens approfondis sont en cours. On en veut pour preuve les relations privilégiées que la revue entretient avec un certain nombre de partenaires, notamment le journal des sapeurs-pompiers.

Enfin, on ne saurait terminer cette année sans adresser un souvenir ému à tous ceux qui nous ont quittés.

Et remercier aussi tous les fidèles lectrices et lecteurs en leur souhaitant de bonnes Fêtes de Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année 2004!

René Mathey

*M. M.*



Une assemblée clairsemée.

### DE LA LOI À LA RÉALITÉ

# Sous le signe de la protection civile XXI

C'est devant une assemblée quelque peu clairsemée que s'est ouvert le traditionnel séminaire d'automne de l'Union suisse pour la protection civile (USPC).

Pour Walter Donzé, président central, ce séminaire devrait permettre à chacun de passer de la théorie à la pratique, en favorisant les échanges d'idées.

#### RENÉ MATHEY

Cette année, l'USPC souhaitait privilégier l'échange en donnant la parole aux cantons, par de brefs exposés dans certains domaines de la future protection civile. Après la présentation de «modèles», les discussions avaient lieu en plenum et non plus dans des ateliers. Sur ce plan, l'exercice peut être considéré comme réussi.

Mais commençons par le commencement. En début de matinée, les participants ont pu visionner le «nouveau» film de présentation de la Protection de la population, intitulé «Wenn die Netze reissen»; qui, par la magie de la traduction, a été interprété par «Quand les réseaux ne fonctionnent plus». Si tous les participants romands ont finalement saisi dans quel sens il fallait comprendre le mot «réseau», la forme en a choqué plus d'un, d'autant que ce film d'information est destiné à un public de spécialistes. Constitué d'images vécues, fortes, les commentaires «off» laisseraient plutôt à désirer. En effet, ils ne donnent pas l'impression d'apporter une réponse au titre. A la décharge des réalisateurs, il est extrêmement difficile de faire du neuf avec du vieux, notamment lorsque les moyens financiers sont plus que limités. D'un autre côté, on pourrait se demander si la diffusion d'un tel support ne devrait pas être élargie au grand public.

Quant à Willi Scholl, directeur de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), il s'est dit confiant dans la capacité des membres de l'USPC de contribuer efficacement à la mise en place de la réforme.

#### Régionalisation et structures

Pour cette partie, les cantons de Berne, Argovie et Vaud ont présenté leurs dispositifs.

Pour le canton de Berne, la nouvelle loi cantonale devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Au rayon des responsabilités, si l'essentiel passe de la Confédération au canton, une nouvelle clé de répartition sera mise en place entre canton et communes. Actuellement, le canton compte 72 organisations pour 13 200 astreints et le budget est de l'ordre de 25 millions de francs. La régionalisation, dénommée «light», ramènera l'ensemble à environ 33 organisations et 5 985 astreints, pour un coût de 18,6 millions (canton et communes).

Le dispositif prévoit encore six forces d'intervention interrégionales organisées en bataillon. Toutes les formations sont modulaires. Elles peuvent être engagées seules ou renforcées. Chaque compagnie sera motorisée de façon à garantir une intervention rapide. Le stationnement sera fonction des différentes zones de danger.

L'organisation prévue dans le canton d'Argovie est aussi basée sur la régionalisation. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, le canton d'Argovie comptera 38 organisations régionales. De plus, les différentes organisations pourront compter, en cas de dangers particuliers, sur l'appui d'une organisation cantonale. Cette force d'intervention pourrait également être mise à disposition d'autres cantons. Des dispositions particulières ont également été prises pour intervenir sur le plan intercantonal (Bâle-Campagne, Soleure, Berne, Zurich). Le système est opérationnel et entrera en vigueur effectivement début 2004.

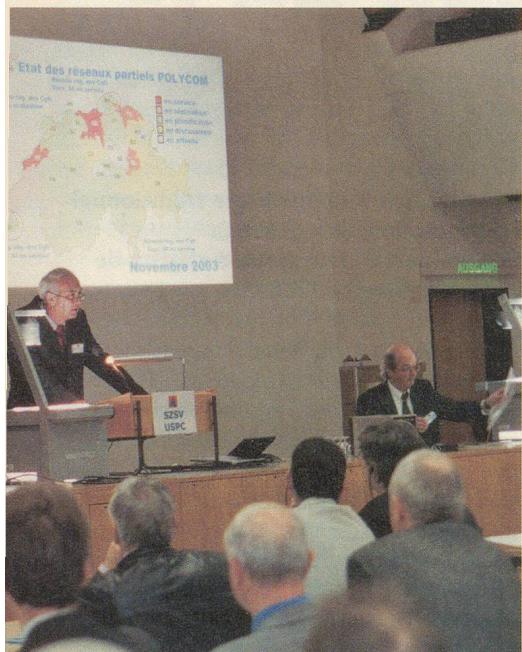
Pourtant, on peut d'ores et déjà prévoir que le canton d'Argovie devrait ramener son dispositif – dans quelques années – à une douzaine d'organisations. Sur le plan structural, les organisations de protection civile sont



Après chaque présentation, les modèles faisaient l'objet d'un débat en plénum, avec l'appui d'un modérateur.



PHOTOS: RM-INFO, CHEXBRES



Willy Scholl lors de sa présentation.

divisées en organisation de type 1 (valable de 6 à 10 000 habitants), de type 2 (10 000 à 20 000 habitants) et de type 3 (plus de 20 000 habitants). Le canton d'Argovie compte encore quelque 8000 astreints.

Dans le canton de Vaud, la régionalisation est une vieille histoire. 1985 a vu la constitution du Fonds des communes destiné à assurer le financement des mesures de protection

civile s'étendant à l'ensemble du canton. Une nouvelle loi cantonale (1995) ordonne la formation de régions et c'est en 1996 que le Conseil d'Etat détermine 21 régions (pour 382 communes). L'incidence sur les effectifs s'est déjà fait sentir dès 2002 puisque la protection civile compte 7830 astreints. La structure s'articule autour de bataillons (9 régions) en compagnies renforcées (5 régions) et en compagnies (7 régions). Le concept d'engagement des formations de protection civile s'appuie sur des formations d'interventions dynamiques (FIR) et statiques (FAR). En 1<sup>er</sup> échelon, soit à disposition dans l'heure, le canton dispose d'une force d'intervention régionale (FIR) forte de 1500 personnes munies de pagers. Un piquet régional, disponible 24 heures sur 24, assure le pilotage. En 2<sup>e</sup> échelon (6 heures), le canton peut engager les formations d'appui régionales (FAR) disposant des 6330 personnes des 21 régions.

Le financement des services d'instruction est assuré par un taux forfaitaire de 30 francs par jour de service effectué dans les régions, à raison de 50 % au canton et 50 % aux communes. Pour l'instruction, 4 jours sont consacrés à la formation de base, 8 jours pour la formation spécialisée de base et 5 jours complémentaires pour des spécialistes.

### L'instruction

Ce sont les cantons de St-Gall et de Zoug qui ont présenté leur conception. Du côté de

Zoug, c'est un groupe de travail pour la Suisse centrale (Lucerne, Schwyz, Uri, Glaris, Nidwald, Obwald et Zoug) qui a été chargé d'examiner plusieurs modèles. Un rapport final, remis en août 2002, a montré les grandes lignes des domaines dans lesquels la coopération sera possible dès 2004. Finalement, trois centres d'instruction ont été retenus. Ce sont ceux de Sempach, Schwyz et Cham. Pour l'ensemble de la Suisse centrale, la durée de l'instruction a été fixée à deux semaines. L'idée est aussi de mener une instruction commune pour l'ensemble des cadres et spécialistes.

Plus spécifiquement pour le canton de Zoug, qui ne possède plus d'organisations communales, mais un OPC cantonal, le recrutement et la gestion du personnel sont grandement facilités. Werner Erdin, de Zoug, reconnaît cependant que la mise en place d'une instruction efficace n'est pas chose si simple. Par exemple, une première école de recrues (touchant des pionniers et des collaborateurs d'EM) a montré que les deux semaines prévues n'étaient pas suffisantes. Ainsi, une troisième semaine sera prévue, sous la forme d'un cours de répétition. Quant aux cadres et spécialistes, l'organisation de leur instruction est en suspens.

Pour le canton de St-Gall, une première analyse a montré que malgré une diminution des effectifs, l'instruction coûterait plus cher, beaucoup plus cher, selon Werner Frick.



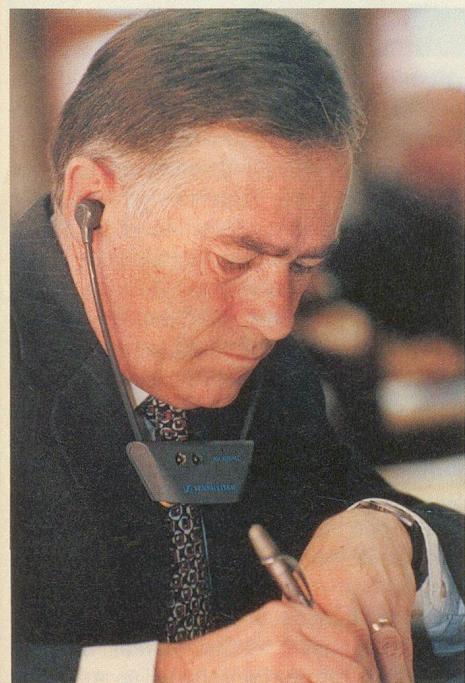
Paul Thüring, ancien directeur de l'OFPC, et Willy Scholl, directeur actuel de l'OFPP.



Karl Widmer, vice-directeur de l'OFPP, et Willy Loretan, ancien président central de l'USPC.



Pierre-André Haas: «Le canton de Vaud dispose d'une force d'intervention régionale.»



Walter Donzé, conseiller national et président central de l'USPC.

Ainsi, les premiers constats ont conduit le canton de St-Gall à passer des accords avec les cantons d'Appenzell (AI et AR) pour diminuer les coûts, mais aussi pour renforcer la polyvalence. Selon les spécialités, l'instruction s'échelonnera entre 5 et 8 jours (plus les 5 jours de formation générale). Une particularité pour l'assistance qui, pour la partie sanitaire, travaille en étroite collaboration avec la santé publique.

C'est dire que les cours de répétition auront une importance déterminante. Il n'est pas encore question de la formation des cadres. Il s'agit, pour l'instant, de se concentrer sur la formation générale.

### Constructions protégées

Il a aussi été question des conséquences financières de la nouvelle loi fédérale sur l'entretien des constructions protégées. Dans ce domaine, Philippe Giroud, chef Infrastructure de protection de l'OFPP, se montre plutôt pessimiste, compte tenu de l'état des finances fédérales. En effet, les estimations faites sur la base des données de référence de 1998 prévoient un montant total de 25 millions (construction, modernisation, contributions forfaitaires, PBC). Or le budget du département pour 2004 prévoit pour la modernisation et pour les abris PBC un montant de 3,5 millions, «alors que nous devisons nos besoins à quelque 15 millions par année».

### Les questions de financement

Pour le canton de Soleure, en raison des réductions massives d'effectifs, les pronostics pour 2004 (il s'agit d'un modèle et non d'une «vérité») montrent que la nouvelle protection civile est nettement plus avantageuse, explique Ulrich Bucher. L'économie potentielle de 30 % du total s'applique aux frais d'économie politique. Le retour sur investissement du secteur public est sensiblement plus réduit. Mais il est vrai que le canton et les communes ont déjà réalisé d'importantes économies par rapport à l'ancienne organisation.

Le principe de financement à partir de 2005 montre que l'on peut tabler sur un total net

de dépenses de l'ordre de 4 millions de francs (soit environ 16 francs par habitant pour les communes et pour le canton). La prudence pourtant s'impose, tant il est vrai que la procédure législative n'est pas encore terminée et que l'on manque de pratique.

Intéressante comparaison aussi pour le canton de Bâle-Campagne. La nouvelle protection civile passera de 10 000 hommes (1995) à 3 000. En revanche, l'instruction de base qui était de 5 jours en 1995, passera à 15 jours, ainsi que les cours de répétition de 2 jours (1995) à 5 jours. On devrait noter une importante augmentation des frais d'administration du personnel et de l'instruction (+ 510 000 francs). Mais on devrait voir aussi une diminution notable dans les domaines de l'équipement personnel, le matériel d'intervention, les ouvrages de protection et les cours de répétition (- 2,14 millions). Ainsi, le coût par habitant devrait se situer à Fr. 13.90 au lieu de Fr. 20.20 en 1995.

### Bilan et perspectives

On l'a dit en préambule, le séminaire 2003 n'a rassemblé «que» 97 personnes (y compris les conférenciers et modérateurs). Faut-il s'en offusquer? Oui et non. Oui, parce que cela représente une diminution de participants, et non parce que les enjeux politiques des prochaines semaines en auront découragé plus d'un.

Finalement, le bilan est plutôt positif. La formule utilisée par l'USPC est bonne. Elle a permis de «mesurer», subjectivement, l'état d'avancement de la mise en place de la PCi XXI dans les cantons. Tout aussi subjectivement d'ailleurs, elle a montré une certaine tendance à l'individualisme cantonal. Ce n'est pas une surprise, tant il est vrai que les sensibilités cantonales peuvent (enfin?) s'exprimer avec tous les risques que cela comporte.

Pourtant, si risques il y a, ils ne viendront sûrement pas du sérail. Après tout, ce sont des professionnels. Ce que l'on peut craindre est plutôt d'ordre politique. C'est dans ce domaine que la «caution» fédérale pourrait manquer. □



Les questions des participants ont été assez nombreuses.

## AD 2004 de l'USPC

JM. Sur invitation de l'Association de la protection civile des cantons de Zurich/Schaffhouse, la 50<sup>e</sup> Assemblée des délégués de l'Union suisse pour la protection civile aura lieu le **8 mai 2004** à l'aéroport de Zurich-Kloten. La partie statutaire se déroulera le matin, avec le concours de conférenciers illustres.

Pour l'après-midi, le programme prévoit une visite intéressante de tout le territoire de l'aéroport. Retenez cette date aujourd'hui déjà. Il vaut la peine de participer à cette AD! □